

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

10 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

04 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

11 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

Délibération n°17

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE L'EURE DU TRI & CO

M.me Rachida Dordain expose au Conseil municipal :

Corinne Lefevre, triathlète rolivaloise, est soutenue par la Ville pour son projet de participation au Championnat du Monde de Triathlon.

Cette compétition, pour laquelle Madame Lefèvre vient d'obtenir sa qualification se déroulera à Nice le 22 septembre 2024 sous la forme d'un Iron Man, 10km de natation, 150km en vélo puis 30 km de course à pied.

En date du 4 février 2023, le Conseil Municipal a voté une subvention exceptionnelle de 2150€ lui permettant le financement des frais de dossard.

A ce jour, une imprécision sur la dénomination de l'entité, ne permet pas d'attribuer la subvention.

Ainsi, il convient d'annuler le montant voté à Corinne Lefèvre et de soumettre au vote du Conseil Municipal une nouvelle demande de subvention exceptionnelle pour l'association L'Eure du Tri & Co, association lui permettant de recevoir des financements publics.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2150,00€ à l'association L'Eure du Tri &Co..

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET